



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 26 Aide humanitaire

(Programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	7
B. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Analyse des politiques.	12
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence . .	15
Sous-programme 3. Réduction des catastrophes naturelles	20
Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence.	25
Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	28
C. Appui au programme.	30
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	35

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 26.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	29 917 800
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	29 861 800 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 26.2

Tableau d'effectifs proposé

	Postes	Classe
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)
Nouveaux postes*	1	P-4 pour le sous-programme 2
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	69	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2G (1°C), 15 G(AC)

Abbreviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 26.1 Le programme vise essentiellement, d'une part, à faire en sorte que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le texte qui en porte autorisation est la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire et rappelé les décisions et résolutions adoptées précédemment par elle-même et par le Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle joué par le Secrétaire général dans la direction des interventions en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire. Le mandat défini dans cette résolution a été confirmé et élargi par des résolutions de l'Assemblée, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. C'est au Bureau de la coordination des affaires humanitaires qu'il incombe d'exécuter le programme et d'en atteindre les objectifs, conformément aux initiatives en cours visant à renforcer la prévisibilité, la responsabilisation et les partenariats en matière d'intervention humanitaire.
- 26.2 La stratégie d'exécution du programme est fondée sur la nécessité, pour le système des Nations Unies et ses partenaires, d'élaborer et de promouvoir une politique humanitaire commune; de mobiliser et de coordonner l'aide en cas de situation d'urgence humanitaire; de développer et de mobiliser la capacité de l'ONU d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale; de promouvoir la prévention des catastrophes naturelles; de sensibiliser aux questions humanitaires; et de disposer à temps d'informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle afin de faciliter l'action humanitaire à travers le monde. L'exécution des activités de prévention des catastrophes naturelles incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres entités du système des Nations Unies pour faciliter le passage en souplesse de la phase des secours aux activités de relèvement et de développement. Il préconise et favorise le renforcement de la capacité d'action de façon à accélérer la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence au moyen de la coopération régionale, conformément à son mandat.

- 26.3 Dans l'accomplissement de sa mission, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'attache à atteindre l'objectif de l'égalité des sexes. Il a élaboré une politique sur la question qu'il mettra en œuvre dans le cadre de son Plan d'action pour l'égalité des sexes. Des outils tels que la pochette d'information et le Manuel pour une action humanitaire soucieuse d'égalité des sexes établi par le Comité permanent interorganisations contiennent des informations pratiques sur les moyens d'assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité de façon que tous, hommes, femmes, filles et garçons, bénéficient de mesures de protection et d'aide humanitaires.
- 26.4 Le programme est dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain, ainsi que par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.
- 26.5 Le projet de budget-programme pour 2010-2011 traduit la détermination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à réaliser les objectifs suivants : rendre plus efficace et responsable la coordination des interventions d'urgence tant sur le terrain qu'au Siège, renforcer l'élaboration et l'exécution de la politique humanitaire et faciliter sa mise en pratique en appuyant les bureaux extérieurs, les équipes de pays, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales; lancer un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés, et renforcer et élargir son action en matière d'information dans la communauté humanitaire, et, enfin, devenir une organisation bien gérée, dotée d'un budget suffisant et de structures durables.
- 26.6 Le projet de budget-programme pour 2010-2011 vise avant tout à renforcer les activités de définition des orientations, de mobilisation, de coordination et de gestion de l'information du Bureau, afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux exigences grandissantes de l'environnement de travail des organisations humanitaires. Le Bureau doit s'acquitter de tâches toujours plus ardues liées à la protection des civils, au soutien aux personnes déplacées, aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et à la sécurité du personnel humanitaire.
- 26.7 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. L'augmentation du nombre de publications est due à la publication des sélections bimestrielles ou mensuelles d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Tableau 26.3

État récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (estimation)</i>	<i>2010-2011 (estimation)</i>
Publications en série	61	59	71
Publications ponctuelles	—	—	—
Total	61	59	71

- 26.8 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élèvent à 29 917 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 56 000 dollars. Cet accroissement témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. L'augmentation indiquée dans le tableau 26.5 se décompose comme suit :
- a) Une augmentation nette de 674 500 dollars au titre du programme de travail correspondant à une augmentation de 186 800 dollars au titre du sous-programme 2 pour la création d'un poste d'administrateur (P-4) financé au moyen du budget ordinaire, afin de renforcer l'appui à la coordination des affaires humanitaires, et de 487 700 dollars liée à l'effet-report des trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) créés au cours de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Une diminution nette de 618 500 dollars au titre de l'appui au programme pour les objets de dépense autres que les postes, découlant d'une baisse des contributions versées au Centre international de calcul pour la gestion et le stockage des données (624 000 dollars), partiellement compensée par une augmentation marginale des dépenses de communication (5 500 dollars).
- 26.9 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 499 175 700 dollars, soit 94 % des ressources nécessaires, devraient venir s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour financer les diverses activités du Bureau. Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaire reflète l'échelle et l'ampleur des besoins humanitaires qui sont attendus dans des situations d'urgence complexes, notamment pour assurer les missions de protection et faire face à la pauvreté généralisée et à l'insécurité alimentaire. Le montant de ces ressources tient également compte des conséquences humanitaires dues aux effets des changements climatiques, des catastrophes soudaines liées aux changements climatiques et des crises qui éclatent en raison des changements climatiques, telles que les sécheresses prolongées. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires recouvre les besoins de base du Bureau à New York et Genève, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, des ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires consacrée à l'appui aux programmes, du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine et du Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme. La présence sur le terrain du Bureau concerne principalement les activités du sous-programme 2, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, ainsi que des sous-programmes 4 et 5 dont le financement est assuré par le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence.
- 26.10 Les prévisions de dépenses financées par des fonds extrabudgétaires pour 2010-2011 font apparaître une baisse prévisionnelle des ressources par rapport à l'exercice 2008-2009, due essentiellement à des dons alloués pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau, mais qui sont transférés par son intermédiaire aux fins du financement d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Ces dons sont gérés comme le sont ceux du Fonds central autorenewable d'urgence. Ce procédé a été adopté pour s'aligner sur celui de ce fonds. La baisse des ressources touche aussi les voyages, les communications et les fournitures ainsi que les dépenses de matériel, à la faveur d'une utilisation accrue de la vidéoconférence et de la réaffectation aux nouveaux bureaux ou aux bureaux extérieurs des fournitures compte tenu de la fermeture de certains bureaux. Ces diminutions sont partiellement compensées par un accroissement des dépenses de personnel et un recours accru à des experts dans des domaines spécialisés, dont les travaux compléteront ceux des fonctionnaires du Bureau.

- 26.11 Les dépenses relatives aux postes sont en baisse essentiellement dans le sous-programme 2, en raison de la réduction prévue des ressources à la faveur de la réduction de la taille ou de la fermeture de bureaux au Burundi, au Timor-Leste, en Côte d'Ivoire, en Indonésie, au Népal et en Ouganda, suite à l'amélioration de la situation dans ces pays. La baisse des dépenses induite par la fermeture de ces bureaux est en partie compensée par de nouvelles activités en relation avec les catastrophes naturelles au Myanmar et au Pakistan. Les augmentations de ressources au Siège au titre de la rubrique Direction exécutive et administration tiennent essentiellement à la priorité accordée au financement de l'action humanitaire à la faveur de la réforme humanitaire. Une entité spécialisée a été créée pour donner des orientations pratiques aux bureaux extérieurs qui gèrent des fonds communs au niveau des pays et améliorer la cohérence et la coordination entre les mécanismes de financement des interventions humanitaires. Le nombre de postes au titre du sous-programme 3 a également augmenté à la suite du renforcement des capacités qu'exige la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles pour accomplir des fonctions essentielles au titre du Cadre d'action de Hyogo, notamment l'assistance aux pays et au système des Nations Unies en matière de prévention des catastrophes.
- 26.12 Les prévisions de dépenses financées par des ressources extrabudgétaires pour 2010-2011 tiennent compte de la proposition de reclassement du poste de chef du secrétariat du Fonds central autorenewable d'urgence de P-5 à D-1. Conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette proposition a été requis. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité consultatif n'avait pas encore statué sur cette demande.
- 26.13 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation au moyen de fonds extrabudgétaires s'élève à 1 724 200 dollars contre un montant de 431 100 dollars provenant du budget ordinaire, ce qui correspond à 156 mois de travail (24 mois de travail d'administrateur financés au moyen des ressources inscrites au budget ordinaire et 108 mois de travail d'agent des services généraux financés au moyen des fonds extrabudgétaires). En outre, un montant de 3 millions de dollars serait nécessaire pour financer par des fonds extrabudgétaires les services de consultants et les frais de voyage.
- 26.14 Le tableau 26.4 ci-après donne la répartition estimative en pourcentage des ressources du programme pour l'exercice biennal 2010-2011. La répartition en est résumée dans les tableaux 26.5 et 26.6.

Tableau 26.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et gestion	14,6	7,2
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	5,7	4,3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	30,4	54,3
3. Prévention des catastrophes naturelles	7,6	13,2
4. Services d'appui d'urgence	16,6	6,0
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	10,1	7,3
Total partiel B	70,4	85,1
C. Appui au programme	15,0	7,7
Total	100,0	100,0

Tableau 26.5

Prévisions de dépenses, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2006-2007 (dépenses)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (estimation)
			Montant	Pour- centage			
A. Direction exécutive et gestion	4 376,0	4 369,1	–	–	4 369,1	207,3	4 576,4
B. Programme de travail	17 443,9	20 394,6	674,5	3,3	21 069,1	712,1	21 781,2
C. Appui au programme	4 857,7	5 098,1	(618,5)	(12,1)	4 479,6	132,6	4 612,2
Total partiel	26 677,6	29 861,8	56,0	0,2	29 917,8	1 052,0	30 969,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses)	2008-2009 (estimation)	2010-2011 (estimation)
Total partiel	345 225,9	554 190,5	499 175,7^a
Total 1) et 2)	371 903,5	584 052,3	530 145,5

^a Ce montant ne tient pas compte des dons alloués pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau et qui sont transférés par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (estimés à 150 millions de dollars pour 2010-2011) et du Fonds autorenouvelable de secours d'urgence (estimés à 800 millions de dollars pour la même période).

Tableau 26.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	1	1	2	2
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	3	3	—	—	9	10	12	13
P-5	10	10	—	—	88	83	98	93
P-4/3	29	30	—	—	477	491	506	521
P-2/1	5	5	—	—	72	69	77	74
Total partiel	52	53	—	—	648	655	700	708
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	2	2	—	—	2	3	4	5
Autres classes	15	15	—	—	154	166	169	181
Total partiel	17	17	—	—	156	169	173	186

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Catégories diverses								
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	—	—	311	297	311	297
Agent local					758	724	758	724
Total partiel	—	—	—	—	1 069	1 021 ^a	1 069	1 021
Total	69	70	—	—	1 873	1 845	1 942	1 915

^a Les 1 021 postes relevant d'autres catégories seront financés au moyen des ressources allouées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et figurent dans la présente partie du budget conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 369 100 dollars

- 26.15 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 26.16 Le Coordonnateur des secours d'urgence est chargé de superviser et de gérer les bureaux de New York et de Genève, ainsi que les bureaux extérieurs et de leur donner des directives de politique générale. Il coordonne l'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays concernés, notamment pour faciliter l'accès des secours humanitaires aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; s'entretient avec les donateurs et autres États intéressés de questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; gère le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et sa composante Prêts; mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire en coordination avec les partenaires concernés; plaide, au nom du système des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires; et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général pour les questions humanitaires et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix lors de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est assisté par un Sous-Secrétaire général, qui fait également office de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

- 26.17 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement; le Service de l'élaboration des politiques et des études, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 1; la Division de la coordination et des interventions, qui est chargée du sous-programme 2; et le Service des communications et de l'information, qui est chargé du sous-programme 5. Le bureau de Genève comprend le Service des relations extérieures et de la mobilisation des ressources, qui est chargé de l'exécution de certains volets du sous-programme 2 et le Service des situations d'urgence, qui est chargé du sous-programme 4. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, également situé à Genève et supervisé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, exécute le sous-programme 3.
- 26.18 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, dont le bureau est à New York, aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, ainsi qu'à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur en l'absence de celui-ci et le représente, au besoin, auprès des organes et organisations des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide de l'Organisation.
- 26.19 Le Directeur du bureau de New York conseille le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général en ce qui concerne la direction, l'encadrement et l'administration de ce bureau et conseille également le Coordonnateur sur les questions relatives à la gestion du Département et aux relations avec les donateurs.
- 26.20 Le Directeur du bureau de Genève est responsable de la direction, de l'encadrement et de l'administration d'ensemble de ce bureau et conseille le Coordonnateur sur les questions relevant du bureau de Genève, en particulier en ce qui concerne la coordination des activités menées sur le terrain. Le Directeur s'entretient avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels européens, et représente au besoin le Coordonnateur. Il fait fonction de Président du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations. Le Service de liaison du Comité fait partie intégrante du bureau du Directeur.
- 26.21 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires aide le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à s'acquitter de ses fonctions de Président des deux comités. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités en matière de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire. Le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie intégrante du bureau du Directeur et fournit des services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres; facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son groupe de travail et du Comité exécutif; veille au respect et à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; et mène des activités de sensibilisation au nom du Comité permanent.

Tableau 26.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Garantir l'exécution intégrale des mandats, ainsi que le respect des politiques et procédures de l'ONU, en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de ses ressources humaines et financières

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées

a) i) Fourniture des produits et services prévus dans les délais impartis

Mesure des résultats : pourcentage de produits et services prévus fournis dans les délais voulus

2006-2007 : 98 %

2008-2009 (estimation) : 98 %

2010-2011 (objectif) : 98 %

ii) Recrutement et affectation du personnel dans les délais prescrits

Mesure des résultats : taux d'occupation des postes

2006-2007 : 98 %

2008-2009 (estimation) : 98 %

2010-2011 (objectif) : 98 %

iii) Utilisation optimale des ressources

Mesure des résultats : pourcentage des fonds autorisés qui ont été dépensés

2006-2007 : 93%

2008-2009 (estimation) : 95 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide

b) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités, telles que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 12 activités

2008-2009 (estimation) : 15 activités

2010-2011 (objectif) : 15 activités

Facteurs externes

- 26.22 Le programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si la condition suivante est satisfaite : les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire, ainsi que les autres parties prenantes continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Produits

- 26.23 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : réunions du Comité permanent interorganisations (4); réunions du Groupe de travail du Comité permanent (8); réunions des sous-groupes de travail chargés des références et des questions techniques (40); réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (24).

Tableau 26.8

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	4 006,2	4 006,2	11	11
Autres objets de dépense	362,9	362,9	—	—
Total partiel	4 369,1	4 369,1	11	11
Fonds extrabudgétaires	34 104,3	36 018,4	75	94
Total	38 473,4	40 387,5	86	105

- 26.24 Le montant de 4 369 100 dollars prévu à cette rubrique permettrait de financer le maintien de 11 postes (7 d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 4 d'agent des services généraux), ainsi que des voyages, afin de faire face aux situations d'urgence complexes et aux catastrophes naturelles.
- 26.25 Des fonds extrabudgétaires d'un montant prévisionnel de 36 018 400 dollars permettraient de financer 94 postes (16 au Bureau du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, 5 au Groupe de la planification stratégique, 13 au Bureau du Directeur à New York et 34 au Bureau du Directeur à Genève, 6 au secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine et 20 au secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires), ainsi que d'autres dépenses opérationnelles nécessaires à la réalisation des activités des bureaux. L'augmentation des effectifs s'explique par le renforcement du secrétariat du Fonds central du fait de l'accroissement du volume de travail; l'établissement d'une section de la coordination du financement, qui aidera les bureaux extérieurs à établir et gérer des fonds communs hors Siège et à veiller à la complémentarité de ces fonds avec les fonds communs relevant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires; et le développement du Groupe d'appui à la réforme de l'action humanitaire.

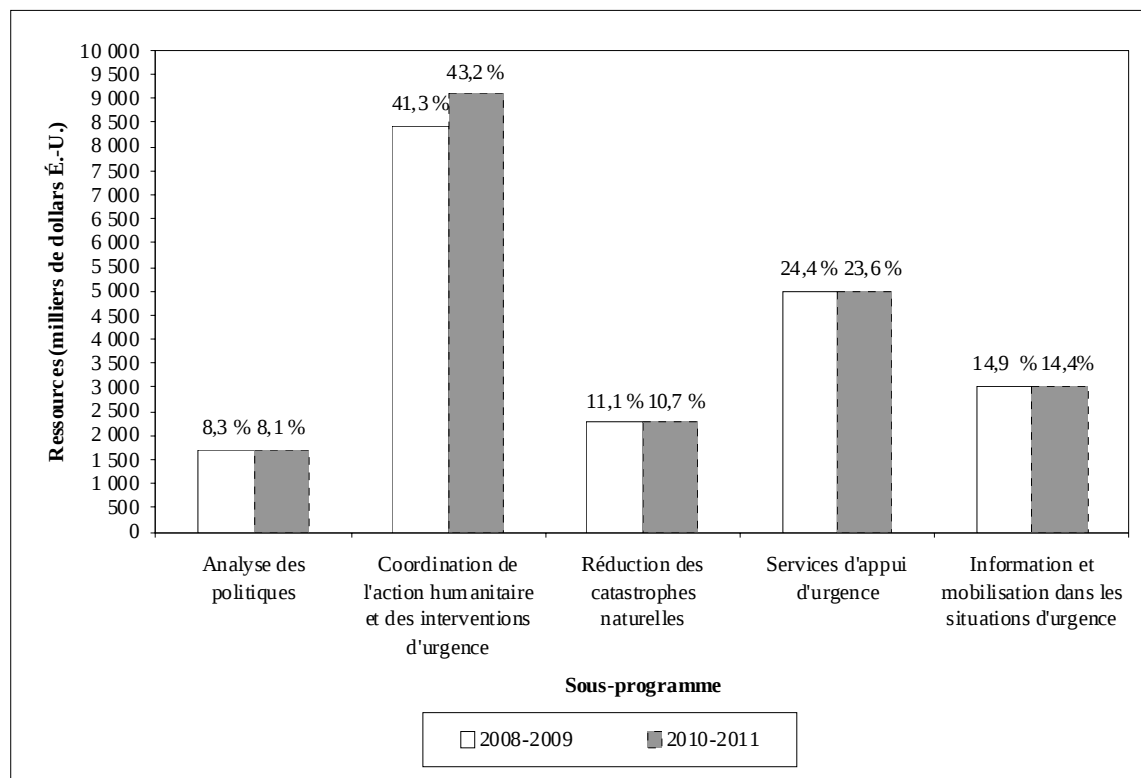
B. Programme de travail

Tableau 26.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 698,5	1 698,5	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	8 417,6	9 092,1	27	28
3. Réduction des catastrophes naturelles	2 263,9	2 263,9	—	—
4. Services d'appui d'urgence	4 975,1	4 975,1	10	10
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence	3 039,5	3 039,5	10	10
Total partiel	20 394,6	21 069,1	51	52
Fonds extrabudgétaires	483 689,6	424 940,9	1 720	1 673
Total	504 084,2	446 010,0	1 771	1 725

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 698 500 dollars

- 26.26 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études, à New York. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 1 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 26.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel en élaborant un cadre structuré d'action et d'orientation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coordination des interventions des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence	a) Nombre d'accords conclus par le Comité permanent interorganisations traitant de normes propres à améliorer les mécanismes et les structures de coordination au Siège et sur le terrain <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 4 accords 2008-2009 (estimation) : 6 accords 2010-2011 (objectif) : 8 accords
b) Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement	b) Nombre de recommandations formulées dans le cadre d'évaluations interorganisations qui sont appliquées par les organismes humanitaires <i>Mesure des résultats :</i> pourcentage de recommandations appliquées 2006-2007 : 70 % 2008-2009 (estimation) : 75 % 2010-2011 (objectif) : 80 %
c) Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies en ce qui concerne la protection des civils	c) Nombre de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs des opérations humanitaires ayant reçu une formation sur l'application des directives relatives à la protection des civils <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 60 2008-2009 (estimation) : 60 2010-2011 (objectif) : 105

Facteurs externes

- 26.27 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les intervenants des domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la politique réussissent à trouver un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

- 26.28 Les produits finals de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information informelles des Deuxième et Troisième Commissions (2); séances plénières (2);
 - b. Documents de conférence : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : exposés aux comités des sanctions sur l'établissement de régimes de sanctions mieux ciblés et de procédures de dérogation plus efficaces (1); réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (2); séances du Conseil (4);
 - b. Documents de conférence : documents de travail et notes d'information sur les grandes questions de politique humanitaire; contribution aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité;
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Conseil économique et social (4);
 - b. Documents de conférence : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Supports techniques : directives à l'usage du personnel chargé des opérations de secours sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme; rapports sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans l'intervention humanitaire dans le cadre des situations d'urgence complexes; documents de stratégie, mécanismes d'intervention et notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'interaction entre les différentes composantes (assistance, politique et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise;
 - ii) Missions humanitaires : évaluation de la coordination stratégique des Nations Unies et de l'intégration des efforts déployés dans les domaines de la politique, du maintien de la paix et de l'assistance; évaluation de la protection des principes humanitaires dans le cadre de certaines crises multidimensionnelles; assistance aux comités des sanctions en vue de l'établissement de régimes de sanctions mieux ciblés et de procédures de dérogation plus efficaces; prestations interorganisations d'évaluation et d'assistance à l'appui des efforts déployés par les gouvernements sur le plan de la protection des déplacés; analyse des enseignements tirés de l'expérience suite aux interventions des

Nations Unies à l'occasion de catastrophes naturelles récentes et analyse de l'articulation entre les activités de secours et les activités de développement après les catastrophes naturelles; étude multinationale des capacités de suivi et d'évaluation stratégiques des programmes humanitaires au moyen de la procédure d'appel global et d'autres outils et processus de planification;

- c) Coopération technique (extrabudgétaire) : stages, séminaires et ateliers, avec établissement et actualisation régulière d'un programme de formation interorganisations visant à améliorer la délivrance de l'aide humanitaire à toutes les populations en ayant besoin.

Tableau 26.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 513,0	1 513,0	4	4
Autres objets de dépense	185,5	185,5	–	–
Total partiel	1 698,5	1 698,5	4	4
Fonds extrabudgétaires	20 439,7	21 461,7	49	39
Total	22 138,2	23 160,2	53	43

- 26.29 Le montant de 1 698 500 dollars permettrait de financer le maintien de quatre postes (administrateur et fonctionnaire de rang supérieur) et de couvrir, pour ce qui est des autres objets de dépense, le recours à des consultants et les frais de déplacement.
- 26.30 Le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires (21 461 700 dollars) permettrait de financer 39 postes ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Ces ressources contribueront au renforcement et au perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire, par le biais : a) de directives à l'usage du personnel chargé des opérations de secours sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme; b) de rapports sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans l'intervention humanitaire dans le cadre des situations d'urgence complexes; c) de documents de stratégie, de mécanismes d'intervention et de notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'articulation entre les différentes composantes (assistance, politique et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise. Même si le nombre de postes est appelé à diminuer en 2010-2011 du fait de la cessation d'un projet de soutien à la politique alimentaire, le montant estimatif des ressources extrabudgétaires est en progression, principalement du fait d'un taux d'occupation des postes prévisionnel plus élevé pour l'exercice biennal 2010-2011 que pour l'exercice biennal 2008-2009, au cours duquel un certain nombre de postes avaient été créés.

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 092 100 dollars

- 26.31 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions de New York et au Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide de Genève. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 26.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, équitablement appuyées et rapides afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Fourniture d'un appui rapide et coordonné à l'ensemble des organismes opérationnels des Nations Unies qui participent aux interventions humanitaires d'urgence	a) Nombre de nouvelles situations d'urgence dans lesquelles le personnel chargé de la coordination est déployé dans un délai de cinq jours <i>Mesure des résultats :</i> pourcentage de situations d'urgence dans lesquelles le personnel est déployé dans un délai de cinq jours 2006-2007 : 80 % 2008-2009 (estimation) : 80 % 2010-2011 (objectif) : 80 %
b) Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités humanitaires	b) i) Accroissement des contributions reçues des donateurs par rapport aux besoins définis dans la procédure d'appel global <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 70 % 2008-2009 (estimation) : 75 % 2010-2011 (objectif) : 80 % ii) Accroissement de la part des contributions de donateurs non réservées à une utilisation particulière et donc de la souplesse du financement <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 60 % 2010-2011 (objectif) : 70 %

	iii) Accroissement de la part des contributions des donateurs affectées aux activités prioritaires par secteur ou groupe et par catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 68 % 2010-2011 (objectif) : 75 % iv) Augmentation du nombre des donateurs non traditionnels, notamment du secteur privé <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 15 2008-2009 (estimation) : 25 2010-2011 (objectif) : 40
c) Meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans le domaine de l'aide humanitaire	c) Accroissement du pourcentage de cas dans lesquels il est effectivement tenu compte des besoins particuliers des femmes et des enfants au moyen de plans d'action humanitaire communs <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 80 % 2008-2009 (estimation) : 85 % 2010-2011 (objectif) : 90 %
d) Les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies sont dûment coordonnées et intégrées dans des initiatives politiques, des mesures de sécurité et des opérations de maintien de la paix	d) i) Nombre d'initiatives politiques, de mesures de sécurité et d'opérations de maintien de la paix tenant compte des perspectives humanitaires, notamment de celles dont il est question dans la note d'orientation du Secrétaire général sur les missions intégrées en date du 9 février 2006 <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 10 initiatives 2008-2009 (estimation) : 15 initiatives 2010-2011 (objectif) : 20 initiatives ii) Nombre de plans d'urgence actualisés pour les équipes de pays des Nations Unies <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 31 2008-2009 (estimation) : 40 2010-2011 (objectif) : 50
e) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans les pays se trouvant dans une situation d'urgence nouvelle ou prolongée	e) i) Montant moyen des ressources reçues du Fonds que l'on peut décaisser pour répondre aux crises humanitaires

Mesure des résultats

2006-2007 : 375 millions de dollars

2008-2009 (estimation) : 450 millions de dollars

2010-2011 (objectif) : 500 millions de dollars

ii) Possibilité, pour les bureaux extérieurs, de disposer rapidement des ressources du Fonds pour faire face à une crise humanitaire

Mesure des résultats : nombre de jours pour l'approbation des demandes adressées au Fonds, après leur présentation définitive

2006-2007 : 3 jours

2008-2009 (estimation) : 3 jours

2010-2011 (objectif) : 3 jours

iii) Financement rapide, par le Fonds, des besoins et programmes prioritaires approuvés

Mesure des résultats : nombre de pays dans lesquels le Fonds a financé des projets prioritaires

2006-2007 : 55

2008-2009 (estimation) : 60

2010-2011 (objectif) : 65

Facteurs externes

- 26.32 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) les travailleurs humanitaires ont plein accès aux zones sinistrées; et c) les autorités et les partenaires humanitaires font preuve d'esprit de coopération.

Produits

- 26.33 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Troisième Commission (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats en vigueur (10);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil (2);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, déclarations et notes de synthèse (100); contributions (composante humanitaire) aux rapports du Secrétaire général au Conseil (80);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : appels globaux interorganisations à la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions donnés en situation d'urgence humanitaire (40);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents d'information sur la procédure d'appel global;
 - iii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs et réunions d'information informelles et consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence particulières et sur le financement de l'aide humanitaire (30); consultations régulières avec les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions, sur l'aide de la communauté internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (30);
 - iv) Supports techniques : notes d'orientation à l'intention des coordonnateurs de l'aide humanitaire sur de grandes questions qu'ils ont soulevées dans leurs rapports périodiques au Coordonnateur des secours d'urgence (24); notes sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans divers pays pour aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans ses efforts de mobilisation et de sensibilisation (10); rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (24); rapports et notes d'information sur des situations d'urgence complexes particulières à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de direction et du Cabinet du Secrétaire général (100); rapports de situation et appels d'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou d'écourence; tenue à jour régulière de la liste des candidats aux postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire;
 - v) Missions humanitaires : évaluations humanitaires et élaboration de stratégies pour examiner les besoins humanitaires et concevoir des stratégies d'intervention appropriées (50); évaluations interorganisations et élaboration de stratégies pour examiner les dispositifs de coordination sur le terrain (50);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global (4); réunions régulières et séances d'information avec des représentants du Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60); réunions régulières et séances d'information avec des membres du Comité permanent interorganisations et les organisations non gouvernementales sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60);
 - vii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : notes sur la situation de certains pays et sur certaines questions spécifiques à l'appui du Comité permanent interorganisations (15); notes sur la situation de certains pays à l'appui de l'Équipe du Cadre interinstitutionnel de coordination et des équipes spéciales interdépartementales chargées de certains pays ou régions (15);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers : formation et supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global;

- d) Administration et contrôle (fonds extrabudgétaires) : traitements des dons provenant du Fonds central d'intervention en cas de situation d'urgence nouvelle ou prolongée.

Tableau 26.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	8 051,6	8 726,1	27	28
Autres objets de dépense	366,0	366,0	—	—
Total partiel	8 417,6	9 092,1	27	28
Fonds extrabudgétaires	327 486,9	271 287,3	1 410	1 332
Total	335 904,5	280 379,4	1 437	1 360

- 26.34 Le montant demandé de 8 726 100 dollars correspond à une augmentation de 674 500 dollars et permettra de maintenir 27 postes (23 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 agents des services généraux) et d'en créer 1 (P-4) pour la coordination des mesures d'intervention humanitaire en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle. Ces dernières années, les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes, plus destructrices et plus coûteuses, tant en vies humaines que du point de vue économique, en particulier dans les pays en développement, où elles se soldent par un grave recul en matière de développement. Le Bureau a donc vu la demande de services de coordination considérablement augmenter. La création du nouveau poste devrait permettre de renforcer les activités en matière de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain, ainsi que d'améliorer la capacité du Bureau d'exercer ses principales fonctions et de répondre avec efficacité aux demandes d'intervention en cas de catastrophe. L'augmentation du montant prévu pour les postes tient à l'effet-report de la création de trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) pendant l'exercice biennal 2008-2009 et à la proposition de créer un poste d'administrateur.
- 26.35 Un montant de 366 000 dollars est demandé au titre des dépenses autres que les postes pour financer les services de consultants et les frais de voyage.
- 26.36 Les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 271 287 300 dollars, permettront de financer 1 332 postes, dont 24 à la Division de la coordination et des interventions, 31 au Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide et 1 277 dans 6 bureaux régionaux et 22 bureaux locaux, ainsi que des objets de dépenses autres que les postes, correspondant à des frais de fonctionnement divers. Ces ressources continueront d'appuyer les activités du Coordonnateur des secours d'urgence dans la coordination des interventions mises sur pied par la communauté internationale face à des catastrophes naturelles et à des situations d'urgence complexes. Cela comprend le fait d'accroître la prévisibilité du financement des activités humanitaires de façon qu'il puisse être remédié promptement à une crise qui se déclenche ou qui s'aggrave rapidement, ainsi que d'accroître la coordination humanitaire sur le terrain, notamment en renforçant davantage la fonction du Coordonnateur des opérations humanitaires et le principe de la responsabilité sectorielle. La diminution des ressources extrabudgétaires s'explique principalement par la fermeture des bureaux locaux ou par la réduction progressive de leurs effectifs dans les pays où la situation humanitaire s'est améliorée.

Sous-programme 3 Réduction des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 263 900 dollars

- 26.37 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, centre de liaison au sujet des questions relatives à la réduction des risques de catastrophe pour les organismes des Nations Unies. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 26.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Prendre des initiatives et créer des partenariats pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et mobiliser l'appui international nécessaire pour atténuer les conséquences des catastrophes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Accroissement de la capacité des pays de réduire les risques de catastrophe	a) i) Nombre accru de cadres et de politiques de développement adoptés au niveau national qui comportent des dispositions relatives à l'évaluation des risques de catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 3 cadres et politiques 2008-2009 (estimation) : 5 cadres et politiques 2010-2011 (objectif) : 8 cadres et politiques ii) Nombre accru de pays qui adoptent un programme d'action national visant à réduire les risques de catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 30 pays 2008-2009 (estimation) : 40 pays 2010-2011 (objectif) : 50 pays
b) Plus grande sensibilisation au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes et volonté accrue de le mettre en œuvre	b) i) Nombre accru de pays, d'organisations régionales et internationales et d'autres parties prenantes qui rendent compte de progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 20 2008-2009 (estimation) : 60 2010-2011 (objectif) : 100

	ii) Nombre de mécanismes et de plates-formes de coordination mis en place aux niveaux national, régional et sectoriel <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 2008-2009 (estimation) : 60 2010-2011 (objectif) : 80 iii) Nombre de pays dans lesquels des mécanismes nationaux de coordination ont été mis en place et remplissent effectivement leurs fonctions <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 pays 2008-2009 (estimation) : 60 pays 2010-2011 (objectif) : 70 pays
c) Accroissement de la capacité des pays de planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux	c) i) Nombre accru de produits de renforcement du savoir (outils, méthodes, études de cas et programmes de formation) établis par les gouvernements et les autres acteurs compétents <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 10 produits 2008-2009 (estimation) : 20 produits 2010-2011 (objectif) : 20 produits ii) Nombre accru de pays incorporant des mesures de réduction des effets des catastrophes dans les opérations de relèvement consécutives à une catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 20 pays 2008-2009 (estimation) : 25 pays 2010-2011 (objectif) : 25 pays
d) Renforcement de l'appui apporté par les donateurs aux programmes et projets de réduction des catastrophes et de relèvement	d) Nombre total d'activités de réduction des risques de catastrophe financées par l'ensemble des parties prenantes <i>Mesure des résultats</i> Programmes/Projets 2006-2007 : 16 2008-2009 (estimation) : 25 2010-2011 (objectif) : 25

Facteurs externes

- 26.38 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales, organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales; b) des stratégies nationales et régionales de prévention des catastrophes sont adoptées et appliquées; et c) les donateurs adaptent leurs politiques de façon à assurer un financement suffisant en vue de réduire les risques de catastrophe.

Produits

- 26.39 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2); séances de la Deuxième Commission (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution à l'établissement de rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire; rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : rapport biennal sur l'évaluation des risques au niveau mondial (actualisation de l'évaluation des risques au niveau mondial, progrès réalisés sur le plan de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo) (1); sélection mensuelle d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (24); lettres d'information périodiques pour trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie) (6);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : élaboration d'un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience sur la réduction des risques de catastrophe; publication de pochettes de documentation et de dossiers d'information à l'intention des médias et des journalistes (2);
 - iii) Manifestations spéciales : célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre, appuyée par la campagne mondiale biennale de sensibilisation (2); Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe; prix Sasakawa-ONU, décerné en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes; ateliers thématiques sur les catastrophes et le développement; mesure des progrès sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, du changement climatique et de l'atténuation des catastrophes; alerte rapide; gestion des risques auxquels sont exposées les zones urbaines; coordination interinstitutions en matière de réduction des risques;

- iv) Supports techniques : fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et des questions thématiques (alerte rapide et relèvement, notamment); directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, à son suivi et à l'établissement de rapports; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et à la planification devant être utilisées dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; site « PreventionWeb » : système global de gestion de l'information sur la réduction des risques de catastrophe; bases de données d'expérience et d'initiatives en matière de prévention des catastrophes; portails d'accès au site Web sur la prévention des catastrophes; outils de création de réseaux électroniques; rapports intérimaires issus des réunions de groupes d'experts et de groupes de travail sur l'évaluation et la réduction des risques, l'égalité des sexes, l'environnement et l'adaptation au changement climatique; publications sur les évaluations réalisées, les enseignements tirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes et de relèvement; supports de formation à l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes; évaluation des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et outils et méthodes multirisques;
- v) Séminaires destinés aux utilisateurs externes : participation au ProVention Consortium et aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques;
- vi) Ressources audiovisuelles : brochures et supports pédagogiques, dossiers d'information à l'intention des parties prenantes;
- vii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : promotion et coordination par le PNUD des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements pour le relèvement et la reconstruction après les grandes catastrophes;
- viii) Contribution à l'élaboration de produits communs : programme de travail biennal mondial du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour une réduction efficace des risques de catastrophe à tous les échelons (en s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyogo);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : exécution de la planification nationale des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes naturelles; coordination de la planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes; formation à la planification du relèvement; formation soucieuse de l'égalité des sexes portant sur la réduction des risques de catastrophe; formation des coordonnateurs résidents des Nations Unies en matière de coordination des opérations humanitaires, de réduction des risques de catastrophe et de relèvement;

- iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; appui au programme pour le relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

Tableau 26.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense autres que les postes	2 263,9	2 263,9	—	—
Total partiel	2 263,9	2 263,9	—	—
Fonds extrabudgétaires	62 477,5	65 598,0	62	88
Total	64 741,4	67 861,9	62	88

- 26.40 Le montant de 2 263 900 dollars permettra de continuer de verser la subvention allouée au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre de l'appui à la gestion et à l'administration des activités opérationnelles relatives à la mise en place de capacités aux fins de l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de la prévention de ces catastrophes et de la planification préalable des secours, qui ont été transférées au PNUD, conformément à la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.
- 26.41 Les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 65 598 000 dollars, permettront de financer 88 postes et d'autres objets de dépense, correspondant à des frais de fonctionnement divers. Les ressources extrabudgétaires qui financent les activités du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes favoriseront à tous les niveaux la cohérence et l'action collective dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, en particulier au sein du système des Nations Unies. Les travaux relatifs à l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, qui s'achèveront en 2010 seront coordonnés dans le cadre de la Stratégie. Il s'agira notamment d'assurer les services d'appui des mécanismes de gouvernance mis en place dans le cadre de la Stratégie, à savoir le Conseil de contrôle de gestion, le Programme mondial pour la réduction des risques de catastrophe, le groupe interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et le Groupe d'appui à la Stratégie. On continuera également de promouvoir la réduction des risques et de favoriser l'engagement dans cette voie, notamment sur le plan des ressources financières, tout en renforçant sa présence régionale afin de collaborer étroitement avec les partenaires régionaux pour apporter un appui plus efficace aux gouvernements. L'accroissement des ressources extrabudgétaires est principalement dû à la nécessité de renforcer la capacité du secrétariat de la Stratégie, s'agissant de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo, qui aura lieu en 2010.

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 975 100 dollars

- 26.42 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service des interventions d'urgence à Genève. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 26.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents technologiques

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence et des moyens de faire parvenir l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes et de situations d'urgence, dont le recensement des ressources nécessaires et la diffusion rapide d'informations	a) L'aide et les ressources internationales sont fournies aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 48 heures 2008-2009 (estimation) : 48 heures 2010-2011 (objectif) : 48 heures
b) Renforcement de la capacité et de l'état de préparation des réseaux nationaux et internationaux d'intervention en cas de situations d'urgence et de catastrophes afin de faire face à ces situations et aux catastrophes	b) Nombre accru de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux capables de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 10 2008-2009 (estimation) : 12 2010-2011 (objectif) : 14

Facteurs externes

- 26.43 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; et d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

- 26.44 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions plénières et les séances de la Troisième Commission (2);

- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure annuelle récapitulant les activités de secours consécutives aux catastrophes (2); rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (2);
 - ii) Supports techniques : rapport bisannuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible; élaboration, gestion et mise à niveau des bases de données et des outils électroniques liés aux interventions humanitaires et à leur coordination; gestion et enrichissement de l'annuaire sur le Web du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; manuels et directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile; actualisation des manuels, des directives et des modules de formation ayant trait à la coordination sur le terrain des secours humanitaires et à la gestion des catastrophes de manière à mieux prendre en compte les problèmes d'égalité des sexes;
 - iii) Missions humanitaires : missions ayant pour objet de tirer l'enseignement de la situation après les catastrophes; missions de planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes;
 - iv) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; organisation d'ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes; cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes; organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification d'exercices de simulation d'interventions en cas de catastrophe et participation à ces exercices, avec des partenaires clefs;
- d) Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Administration et gestion d'ensemble : appui à six bureaux régionaux et deux conseillers sur le terrain concernant les interventions en cas de catastrophe;
 - ii) Services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours disponibles (autres qu'alimentaires et médicaux) à l'entrepôt de Brindisi;
 - iii) Administration : octroi aux pays touchés par une catastrophe d'aides financières d'urgence.

Tableau 26.17

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 292,6	3 292,6	10	10
Autres objets de dépense	1 682,5	1 682,5	–	–
Total partiel	4 975,1	4 975,1	10	10
Fonds extrabudgétaires	28 602,6	30 031,6	44	51
Total	33 577,7	35 006,7	54	61

- 26.45 Le montant de 3 292 600 dollars permettra de financer 10 postes existants (8 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 agents des services généraux). Les ressources prévues au titre d'autres rubriques, d'un montant de 1 682 500 dollars, doivent permettre de financer l'emploi de consultants, les voyages et les aides financières d'urgence pour parer aux besoins les plus urgents des populations touchées pour lesquels les ressources nationales sont insuffisantes, en attendant l'intervention de la communauté des bailleurs de fonds internationaux.
- 26.46 Des ressources extrabudgétaires pour un montant de 30 031 600 dollars sont prévues pour financer 51 postes et d'autres objets de dépense correspondant à des frais de fonctionnement divers. Les ressources extrabudgétaires permettront d'aider des pays touchés par des catastrophes en renforçant les mécanismes d'intervention d'urgence grâce à l'organisation d'ateliers et de cours de formation sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain, la planification préalable, les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes. Elles serviront également à promouvoir la participation des pays en développement et des pays exposés aux catastrophes aux réseaux d'intervention d'urgence; à développer et à renforcer les capacités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en matière de coordination des interventions humanitaires grâce à son fichier interne pour les interventions face aux situations d'urgence, et à améliorer les mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.
- 26.47 L'accroissement des ressources extrabudgétaires au titre du sous-programme 4 s'explique essentiellement par une augmentation des ressources affectées au Projet de l'équipe volante de spécialistes de la protection (ProCap) et aux Mesures de préparation à une pandémie de grippe. Des ressources supplémentaires seront consacrées à l'équipe volante afin de lui permettre de renforcer avec plus d'efficacité les interventions des organismes des Nations Unies et de contribuer aux capacités de protection mondiales, en déployant le personnel de façon plus prévisible et plus efficiente. Les ressources affectées à la préparation à une pandémie de grippe seront augmentées pour aider l'ONU, les équipes de pays chargées des interventions humanitaires et les gouvernements à mieux se préparer face à une pandémie, en adoptant une approche coordonnée et multisectorielle.

Sous-programme 5

Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 039 500 dollars

- 26.48 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service de la mobilisation et des systèmes d'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1).

Tableau 26.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Défendre efficacement les principes humanitaires au nom des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence et renforcer les systèmes permettant de diffuser sans retard des renseignements fiables et détaillés pour faciliter la prise des décisions et l'organisation d'interventions

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure sensibilisation aux principes et aux problèmes humanitaires et plus grande considération à leur égard	a) Les médias rendent davantage compte des principes et des activités humanitaires i) Nombre d'interviews sollicitées par les médias auprès de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet des principes et des activités humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 200 2008-2009 (estimation) : 250 2010-2011 (objectif) : 300 ii) Nombre de demandes de renseignements adressées au Bureau de la coordination des affaires humanitaires par les médias au sujet des principes et des activités humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 300 2008-2009 (estimation) : 600 2010-2011 (objectif) : 750
b) Meilleure gestion de l'information à l'aide de normes et de pratiques communes	b) Nombre accru de partenariats avec des organisations humanitaires concernant la mise en commun, la coordination et l'harmonisation de l'information <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 0 2008-2009 (estimation) : 4 2010-2011 (objectif) : 8

Facteurs externes

- 26.49 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont déterminés à accepter que l'Organisation des Nations Unies s'occupe des grandes questions de plaidoyer en faveur de l'action humanitaire et à l'aider; et b) les partenaires sont d'accord pour aborder de manière stratégique les initiatives en matière d'échange d'information, de coordination et de normalisation.

Produits

- 26.50 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Troisième Commission (2);
 - ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions (1);
 - iii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations avec le Groupe des 77, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales aux fins de promouvoir les questions et préoccupations humanitaires; expositions sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques;
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point et actualisation de documents imprimés à l'appui de la mobilisation du public sur la coordination de l'action humanitaire;
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : lancement des appels globaux annuels (2); diffusion de communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire auprès des médias nationaux et internationaux;
 - iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information humanitaire à l'intention de différents publics (par exemple, les représentants sur le terrain d'autres organisations);
 - v) Supports techniques : exploitation et expansion du service de presse du Réseau régional intégré d'information en ce qui concerne les questions humanitaires; exploitation et expansion du Réseau mondial ReliefWeb et couverture en ligne 24 heures sur 24 des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes; rapports d'alerte avancée; mise à jour des directives à appliquer sur le terrain en ce qui concerne l'information destinée au public, relative aux questions humanitaires et les relations avec les médias; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (guides de terrain, cartes, renseignements logistiques);
 - vi) Missions humanitaires : missions d'alerte rapide dans les pays exposés à une situation d'urgence complexe ou à une grande catastrophe naturelle; organisation de missions sur le terrain pour des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, par exemple);
 - vii) Ressources audiovisuelles : réalisation et expansion du projet de sensibilisation par la radio mené par le Réseau régional intégré d'information, notamment en appuyant le renforcement des capacités des stations de radio locales;

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs : conseils techniques sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des logiciels.

Tableau 26.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 950,9	2 950,9	10	10
Autres objets de dépense	88,6	88,6	—	—
Total partiel	3 039,5	3 039,5	10	10
Fonds extrabudgétaires	44 682,9	36 562,3	155	163
Total	47 722,4	39 601,8	165	173

- 26.51 Le montant demandé de 3 039 500 dollars doit permettre de maintenir 10 postes (7 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 3 agents des services généraux) et de financer les dépenses relatives aux rubriques Consultants et Voyages.
- 26.52 Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 36 562 300 dollars sont prévues pour couvrir le coût de 163 postes et d'autres objets de dépense correspondant à des frais de fonctionnement divers. Ces ressources permettront au Service de continuer d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence et les organisations humanitaires à encourager les États Membres et les parties aux conflits à appliquer les principes humanitaires et à les sensibiliser à la nécessité de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils dans les conflits armés et d'assurer la sûreté et la sécurité des agents humanitaires. Des efforts soutenus continueront d'être déployés pour faire reconnaître la distinction entre civils et combattants et mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'attaques contre les civils, dont les agents humanitaires. La diminution du montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes tient, en partie, à une baisse des ressources nécessaires aux voyages, grâce à une plus grande utilisation de la visioconférence, et à une réduction des dépenses de fonctionnement, grâce à la constitution de partenariats impliquant des responsabilités partagées pour satisfaire les besoins des organisations humanitaires en matière d'information.

C. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 479 600 dollars**

- 26.53 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a une antenne à New York et une antenne à Genève. Il est chargé d'exécuter les tâches administratives relatives aux finances et au budget, aux ressources humaines, à la formation et au perfectionnement du personnel et de fournir un appui administratif et des conseils aux fonctionnaires.

- 26.54 L'antenne de New York supervise les ressources financières et humaines, gère l'administration d'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et fournit des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts fonctionnaires à formuler des orientations générales et des instructions, notamment sur la gestion financière, la planification des effectifs, l'établissement des fichiers de candidats, la formation et le perfectionnement du personnel. Elle coordonne les budgets-programmes des différents services ainsi que leur présentation aux organes délibérants et gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de New York.
- 26.55 Sous la direction stratégique du Chef du Service administratif, le Bureau administratif de Genève gère les entrées et les sorties de fonds, appuie l'achat des biens et des services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel de terrain. Il gère les fonds d'affectation spéciale dont il a la responsabilité, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est la principale source de financement pour les activités hors Siège du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- 26.56 Pendant l'exercice 2010-2011, le Service administratif consacrera de plus en plus d'attention aux effectifs, aux remplacements, au perfectionnement du personnel et à l'organisation des carrières afin de parvenir à une approche plus stratégique et plus dynamique en matière de gestion des ressources humaines. Il améliorera également le contrôle de la gestion financière et les projections liées aux financements nécessaires en mettant au point des budgets plus réalistes, grâce à une gestion et à une utilisation plus efficaces des ressources, à la saisie et à l'échange d'informations provenant du terrain et à l'établissement de rapports précis sur les opérations financières, présentées en temps voulu. Dans le cadre de ces efforts, le Service administratif consacrera une attention constante à l'amélioration de la notion de service et du souci de l'utilisateur.

Tableau 26.20

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 697,1	1 697,1	7	7
Autres objets de dépense	3 401,0	2 782,5	—	—
Total partiel	5 098,1	4 479,6	7	7
Fonds extrabudgétaires	36 396,6	38 216,4	78	78
Total	41 494,7	42 696,0	85	85

- 26.57 Le montant demandé de 1 697 100 dollars permettra de maintenir sept postes (3 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 agents des services généraux). Les objets de dépense autres que les postes d'un montant de 2 782 500 dollars, qui correspondent à des frais de fonctionnement divers, permettront au Service administratif de mener les activités décrites ci-dessus. Les ressources non affectées à des postes accusent une baisse de 624 000 dollars liée à une diminution des ressources demandées au titre des contributions au Centre international de calcul pour la gestion et le stockage des données, du fait que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires se propose de faire appel à des ressources internes pour le traitement et le stockage de la plupart des données et de créer un service d'assistance informatique à la Section de

l'informatique de Genève, à l'aide des ressources existantes. Cette diminution est en partie compensée par une légère augmentation de 5 500 dollars à la rubrique Communications.

- 26.58 Les ressources extrabudgétaires prévues d'un montant de 38 216 400 dollars permettraient de couvrir le coût de 78 postes, dont 19 pour l'antenne de New York et 59 pour celle de Genève, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à des frais de fonctionnement divers à financer pour permettre au Bureau de mener à bien ses activités. L'augmentation est due principalement à des dépenses de personnel plus élevées.

Tableau 26.21

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU
(A/563/5, vol. I)

Le Comité recommande que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires procède à une refonte générale des procédures et systèmes de comptabilité qu'il applique en vue de réduire le volume des opérations faites à la main et de rationaliser le tout (annexe I, par. 135).

Le Comité recommande que le Bureau fasse le nécessaire pour obtenir des relevés de tous les comptes bancaires ouverts en Indonésie et à Sri Lanka sur lesquels il exerce son contrôle et qu'il procède tous les mois à un rapprochement. Il recommande aussi que le Bureau obtienne du Secrétaire général adjoint à la gestion une approbation générale pour les comptes bancaires qui avaient été ouverts sans autorisation préalable et désigne officiellement les personnes qui seront chargées de la garde de la petite caisse en Indonésie et à Sri Lanka (annexe I, par. 137).

Le Comité recommande que le Bureau fasse en sorte qu'une stratégie antifraude et anticorruption commune soit adoptée par les divers organismes

Le Bureau a commencé à utiliser l'application Bordereaux interservices en janvier 2008. Celle-ci permet de télécharger les charges imputées par le PNUD afin de sélectionner plus facilement les dépenses acceptables et les charges à refuser et de les classer par catégorie pour les traiter plus rapidement. Elle permet également de télécharger les éléments traités dans le SIG pour les comparer aux charges imputées par le PNUD. Cette automatisation des opérations a contribué à réduire les délais de traitement et à accélérer la réalisation des rapprochements avec les rapports du PNUD.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne dispose plus de comptes bancaires en Indonésie et à Sri Lanka. Tous les paiements sont traités par le PNUD, à l'exception des montants de faible valeur afférents à divers achats (articles de papeterie, etc.) qui sont gérés par l'intermédiaire d'un compte d'avance de caisse (petite caisse à montant fixe) établi par le PNUD à l'intention du Bureau.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD ont établi une liste de points à vérifier pour aider les cadres à lutter contre la fraude au cours des interventions en cas de catastrophe naturelle. L'adoption

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

des Nations Unies intervenant dans les opérations de secours d'urgence (annexe I, par. 152).

de cette mesure vise dans un premier temps à faciliter et promouvoir l'élaboration d'une stratégie pour l'équipe de pays des Nations Unies. Chaque organisme des Nations Unies dispose de sa propre stratégie et de son propre mécanisme antifraude et anticorruption. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui fait partie du Secrétariat, suit en tant que tel les directives et les instructions générales qui lui sont transmises.

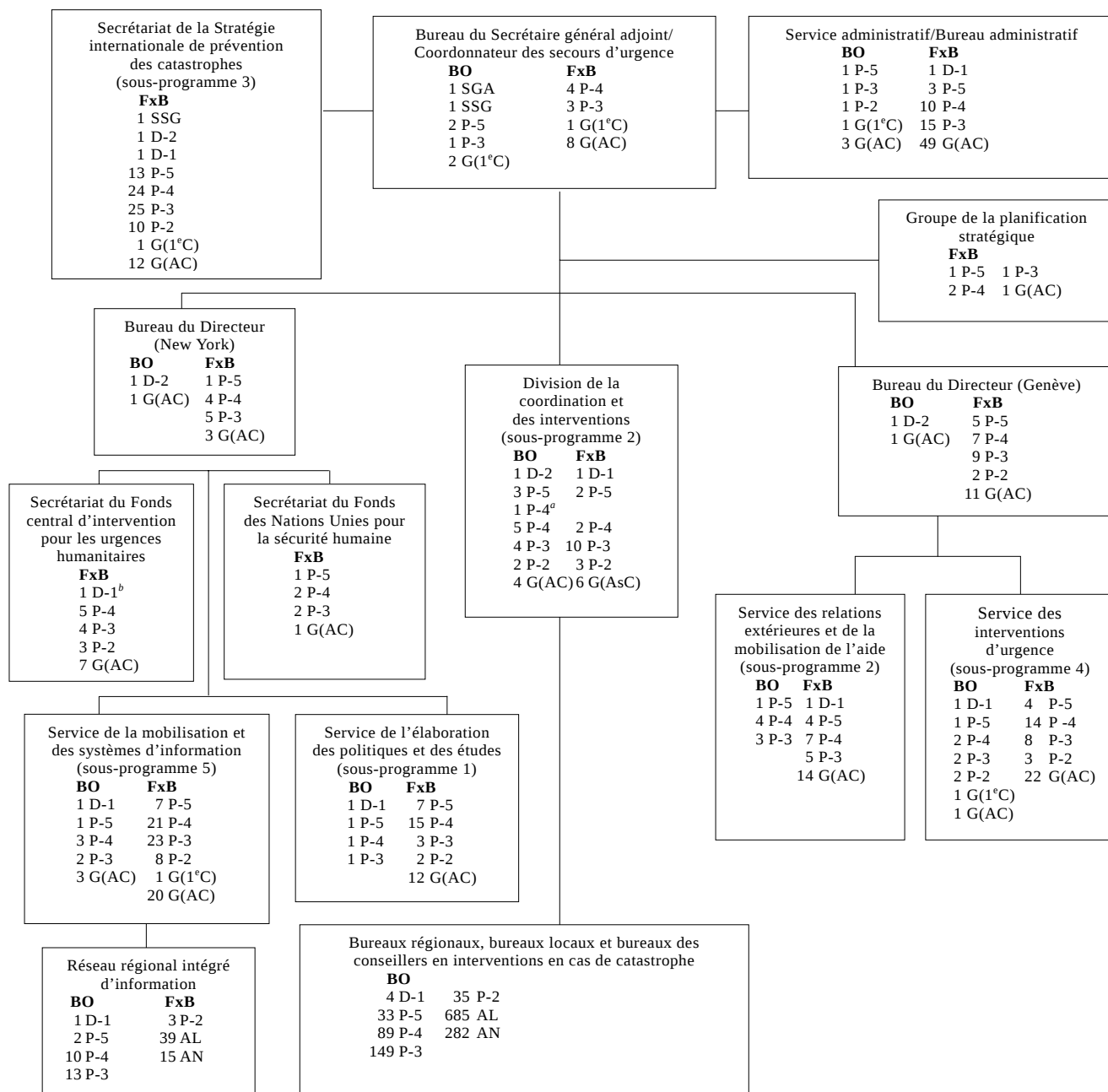
Bureau des services de contrôle interne
[A/63/302 (Part I)]

Menant une investigation sur des allégations de malversation et de détournement de fonds au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de Jakarta (0325/07), le Bureau a effectivement mis en évidence une manœuvre de détournement de fonds, comportant en deux ans 55 opérations frauduleuses, d'un montant total de 61 783 dollars des États-Unis. Le fonctionnaire en cause se servait de signatures scannées ou, sans autorisation, de tampons de signature de divers fonctionnaires internationaux, pour effectuer des opérations fictives et détourner les crédits de caisse. L'investigation a mis en lumière dans la procédure de demande et de vérification des versements des contrôles déficients et l'absence d'encadrement bien mené des supérieurs hiérarchiques. Sur recommandation du BSCI, un fonctionnaire a fait l'objet d'un blâme; un deuxième, licencié et jugé coupable de contrefaçon et de détournement de fonds, purge actuellement une peine de deux ans d'emprisonnement. Le Bureau a recommandé également d'infliger un blâme à un troisième fonctionnaire, recommandation qui pour l'instant n'a pas été suivie d'effet (par. 41).

Le fonctionnaire en question a fait l'objet d'un blâme.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; G(1^e classe) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Nouveau poste.

^b Poste extrabudgétaire reclassé subordonné à l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
26.43 c) ii)	Formation du personnel des bureaux de pays du PNUD à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	1	La formation sera intégrée et les résultats seront obtenus grâce aux produits suivants : supports de formation en vue de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et à la planification devant être utilisées dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; cours d'initiation à l'intention des Coordonnateurs résidents des Nations Unies en matière de coordination humanitaire, de réduction des risques de catastrophe et de relèvement; préparation d'un cours et d'un atelier de formation à l'intention des organismes des Nations Unies et des principales parties intéressées sur l'inégalité des sexes et la réduction des risques de catastrophe.
Total		1	